

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire****16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME****tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38****mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération :****D_2023_6_10**

Nombre de conseillers en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 07 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RELET Graziella, 1ère Adjointe.

Présents : 14

Votants : 18

Date de convocation du : 30 Juin 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie

Objet : Motion contre les bassines collectif BNM

Pouvoirs :

Monsieur CARTERET Michel a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
 Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
 Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
 Monsieur NICOLEAU Thierry a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CARTERET Michel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le dérèglement climatique, au cœur de l'actualité internationale, a des impacts sur notre environnement charentais et sur la ressource en eau de notre territoire.
 Un partage de l'eau, entre tous les usages, doit être étudié en fonction de la ressource actuelle et future, et en respect de la législation qui définit les priorités : alimentation en eau potable, et sauvegarde des écosystèmes.

Nous prenons pleinement en compte les enjeux qui sont ceux des activités agricoles, et c'est bien pour assurer leur avenir que nous voulons une gestion démocratique et apaisée de la ressource en eau.

Le projet des 9 bassines sur l'Aume-Couture est actuellement en recours au Tribunal Administratif de Poitiers. Mais ce recours n'est pas suspensif. Les travaux, potentiellement illégaux, pourraient donc débuter à tout moment. Pourtant, de l'aveu même des organismes de gestion, la connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin est insuffisante.

Tant qu'une étude HMUC : hydrologie, milieux, usages, climat n'aura pas rendu publiques ses conclusions,

Tant que la politique de l'eau ne sera pas respectueuse de la ressource,

Tant que le Conseil Scientifique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne n'aura pas émis un avis sur ce projet avant toute prise de décision sur le financement,

AR Prefecture

016-211602362-20230707-D_2023_6_10-DE
Reçu le 18/07/2023

Nous, élus(e)s de la commune de Mouthiers sur Boëme, réunis en conseil municipal le 7 juillet 2023 demandons un moratoire sur le projet des 9 bassines supplémentaires du bassin de l'Aume et de la Couture.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Michel CARTERET

Emis le 07/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 18/07/2023



Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au maire, M^{me} Grazielle
REUET